adopta une loi ayant pour but de priver les fonctionnaires fédéraux de leur droit électoral dans les élections locales. Et c'est pour empêcher ce bill de devenir loi que l'honorable député de Cumberland essaya de corrompre Mc-Mais le bonhomme ne vota Nabb. pas, et son fils Pierre n'obtint pas d'emploi.

Hon. M. TUPPER—Oh! oui, il cût

une place.

M. JONES.—C'est vrai, mais dans des circonstances tout à fait différentes.

Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention de la Chambre. Je ne voulais pas laisser l'honorable préopinant induire la Chambre en erreur, et je désirais faire remarquer la grande différence qui existe entre ce qu'était en réalité la situation de M. McNabb et ce l'honorable monsieur prétend qu'elle était.

M. PALMER.—Je désire faire remarquer à l'honorable député de Middlesex que le précédent qu'il a cité ne s'applique guère à la question. La proposition de l'honorable M. Mackenzie était de savoir si le Dr. Tupper méritait d'être censuré; et elle fut rejetée comme une calomnie, ce qui est prouvé par le fait que l'honorable député de Cumberland a été réélu par une majorité écrasante.

Hon. M. BLAKE.—Nous devons nous rappeler qu'il y a de bous et de mauvais précédents. Celui que l'hônorable député de Middlesex a cité est un précédent que je ne désire pas voir suivre et dont le pays n'a aucune raison d'être fier. En effet, je ne puis qualifier l'occasion de ce vote autrement que de déshonorante et disgracieuse pour le Parlement et le gouvernement.

Hon. M. TUPPER.—Déshonorante pour ceux qui ont fait la proposition.

Hon. M. BLAKE-Pour ceux qui

l'ont opposée.

Hon. M. TUPPER—Les honorables deputés d'Halifax et de Pictou ont été défaits, et moi j'ai été soutenu par le

peuple de la Nouvelle-Ecosse.

Hon. M. BLAKE—Voilà une singulière manière d'envisager les choses, car l'honorable monsieur, sur une question beaucoup plus importante qui fixa l'attention du peuple pendant la dernière élection.....

Hon. M. TUPPER. — L'honorable monsieur me permettra-t-il de dire.....

Plusieurs voix—A l'ordre! à l'ordre! Hon. M. TUPPER—Il a peur de me laisser lui demander....

Hon. M. BLAKE-Sans doute, I'nonorable monsieur est si formidable!

L'honorable député de Cumberland se sert d'un argument dangereux en disant qu'il a été réélu dans la Nouvelle-Ecosse, pendant que d'autres candidats de notre parti y ont rencontré la défaite; en effet, cet argument pourrait faire surgir la question de l'abus du patronage afin de contrôler le vote sur un point particulier.

Le fait est qu'à l'époque où il était ministre, l'honorable député fut informé, à propos d'une mesure dont la législature locale de la Nouvelle-Ecosse était alors saisie, que l'un des membres de celle-ci allait voter à l'encontre de ses vues, à lui. Afin de s'assurer du vote de ce député il promit un emploi public à son fils, au lieu de repousser l'offre de ce marché comme une insulte envers le gouvernement dont il faisait partie, et sa seule excuse pour cet acte disgracieux et honteux.....

Hon. M. TUPPER—Je rappelle l'honorable monsieur à l'ordre, car il ne lui est pas permis de traiter de honteux un acte du Parlement.

Hon. BLAKE—Ce Parlement n'existait plus. Dans la nuit néfaste où un mauvais Parlement se rendit coupable d'un vote disgracieux, l'honorable mousieur essaya de se justifier en disant que l'individu était un de ses partisans, que le ministre de la Milico avait essayé de l'acheter, et que lui, le député de Cumberland, avait fait de la corruption pour son propre compte afin de sauver un adepte. C'est de cette manière que l'honorable député s'est justifié, et, je dois le dire à sa honte, la Chambre a accepté une pareille justification.

Rien ne fut fait pour prendre des renseignements à cet égard. La résolution qui fut présentée n'avait trait qu'aux faits que l'honorable monsieur avait lui-même admis; elle fut basée sur son discours, et l'on demanda à la Chambre de déclarer que c'était, comme je l'ai toujours pensé—et j'ai voté avec plaisir dans ce sens—une flagrante violation des lois de la moralité publique, susceptible d'infliger une profonde humiliation au pays et à ses institutions.